Commune de Meinier

Il est interdit de déposer vos déchets en bord de route…

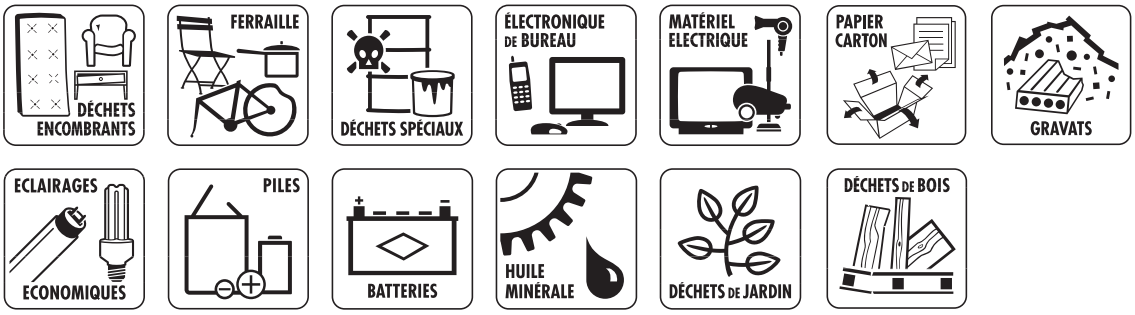

… c'est **MOBILITRI, la déchetterie mobile qui récupère les déchets encombrants et les déchets spéciaux**

Vous pouvez ainsi vous débarasser des déchets encombrants et spéciaux, sans avoir à vous rendre dans un Espace de récupération (ESREC) – La Praille par exemple.

Pour obtenir votre Pass : www.mobilitri.ch ; si vous n'utilisez pas internet, vous pourrez exceptionnellement obtenir votre Pass sur place dans un des lieux de tri, ou en contactant **MOBILITRI.**

Lieux de tri :
pas de planning fixe, voir sous **www.mobilitri.ch/fr/lieux-de-tri**

Pour les personnes à mobilité réduite : possibilité de bénéficier d'une levée à domicile des encombrants volumineux et déchets spéciaux en appelant **MOBILITRI** ou en allant sur **www.mobilitri.ch/fr/levee-de-vos-encombrants.**

Pour contacter MOBILITRI : 079 410 03 72 ou **info@mobilitri.ch**